

Coopération internationale

Les recycleurs au bureau

Le Bureau international de la récupération et du recyclage (BIR), vous connaissez ? Nous non... jusqu'à cette rencontre en avril avec ses responsables décidés, cette fois, à moins de discrétion. Présentation...

Né en 1948 d'une poignée d'industriels des pays du Benelux, le BIR est le premier exemple de coopération internationale économique dans le secteur du recyclage. Organisation mondiale exclusivement consacrée au recyclage, il représente un marché de plus de 100 milliards d'euros et plus de 500 millions de tonnes de matières recyclées par an.

Le bureau revendique quelque 800 adhérents issus de 70 pays, 43 fédérations nationales du recyclage et 750 entreprises commerciales (collecteurs, entreprises de transformation, négociants, courtiers ou consommateurs des matières recyclées). Il est organisé en 4 divisions techniques couvrant les métiers traditionnels des métaux ferreux, non ferreux, des papiers et des textiles, 3 comités techniques (aciers inoxydables et alliages spéciaux, plastiques et pneus) et 3 fédérations européennes filles dédiées aux métiers du recyclage (EFR, Eurometrec et Erpa).

Plate-forme internationale. Stratégiquement installé à Bruxelles, le BIR réunit ses membres deux fois par an et poursuit activement ses principales missions de promotion du recyclage et du libre échange des recyclables dans le respect et la protection des ressources naturelles et de l'environnement.



Dominique Maguin, président du BIR : le bureau a su s'adapter aux nombreuses évolutions des marchés mondiaux d'échange

Le bureau se veut une *"plate-forme internationale pour les acteurs du recyclage"* et a pour ambition de s'adapter en permanence à la nouvelle donne de la mondialisation tant en termes de législation que d'émergence de nouveaux marchés et de réglementation environnementale.

Parmi les dossiers actuellement en chantier, on note celui, épineux, de la définition claire des matières premières secondaires: Notamment sous l'influence du BIR, les décideurs et législateurs internationaux ont accepté de réglementer différemment les déchets destinés à être éliminés et les déchets destinés à la valorisation. Aujourd'hui le BIR s'attache à définir clairement que ces matières premières secondaires ne sont plus assimilables aux déchets et ne doivent donc pas souffrir de limitations de libre circulation internationale.

Les législations environnementales sont quant à elles suivies de près par le CIE (Comité international de l'Environnement) créé en 2005 à l'égide du BIR et dont la mission est de participer activement à l'élaboration des directives internationales susceptibles d'avoir des répercussions sur l'industrie du recyclage.

Enfin, les échanges grandissants avec les pays émergents sont également un sujet d'actualité pour le bureau. Après l'Europe orientale et la Chine, l'Inde et le Brésil, le BIR est fidèle à son positionnement d'acteur "sans frontières" et intensifie sa collaboration avec les pays du sud-est asiatique qui, depuis plus de cinq ans, secouent l'ensemble du monde industriel par leur gigantesque demande de matières premières.

Trois initiatives. Les activités du BIR connaissent aujourd'hui un développement sans précédent. L'attractivité des métiers du recyclage n'a jamais été aussi forte, tant pour les milieux industriels de

